



PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En préambule, la Municipalité vous informe qu'un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération dit « MCH2 » est en introduction pour le secteur public. Ce modèle qui entrera en fonction pour le budget 2025 dans notre commune a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales, de rendre la situation financière de la commune plus transparente et de faciliter sa lecture pour chaque citoyenne et citoyen.

Bien que la substance des charges et des produits restera « identique », ces modifications entraîneront de nombreuses modifications puisque les charges et les produits ne seront plus répartis en fonction des dicastères mais selon leur utilisation (fonction). Les comptes seront également plus détaillés et le résultat présenté à plusieurs niveaux (exploitation, opérationnel, total). Des explications plus détaillées vous seront présentées dans le courant du 1^{er} semestre 2024. Ces informations sont d'ores et déjà disponibles sur le site du canton (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/mch2>).

La Municipalité vous soumet donc le budget pour l'année 2024 qu'elle a adopté dans sa séance du 31 octobre 2023 pour la dernière année sous cette forme.

Le budget 2024 qui vous est présenté laisse apparaître une perte de Fr. 232'500.-. Cela représente une augmentation de l'excédent de charges de Fr. 22'500.- par rapport au budget établi pour 2023.

De manière générale, les charges et produits ont été réévalués et adaptés en fonction de l'estimation des comptes 2023 et des comptes de ces 5 dernières années.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture du budget 2024. A noter que les montants dans les encadrés indiquent les charges ou les revenus nets (les revenus nets figurant en négatif) :

1. Administration générale

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Fr. 631'500.-	Fr. 580'500.- + Fr. 51'000.-	Fr. 565'000.- + Fr. 66'500.-

Les budgets liés à l'administration (comptes 110) sont en augmentation de Fr. 27'500.-. Des montants complémentaires ont été portés au budget 2024 afin d'améliorer la qualité des services à la population ; l'introduction de la norme comptable MCH2 entraîne également des coûts supplémentaires (env. Fr. 8'000.-). Notre participation au déficit des transports publics (compte 180.365.72) augmente encore de Fr. 13'000.- par rapport au budget 2023 et la rentabilité de la mise à disposition d'un véhicule Mobility ne sera probablement pas encore, pour cette deuxième année d'utilisation, optimale.

2. Finances

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Fr. -2'920'000.-	Fr. -2'927'500.- ./ Fr. 7'500.-	- Fr. -2'732'000.- ./ Fr. 188'000.-

Revenus sur impôts

Le revenu net sur impôt augmente de Fr. 56'500.- par rapport au budget 2023. Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent comme suit :

- Augmentation des revenus sur impôts des personnes physiques et morales Fr. 26'500.-
- Revenus découlant des droits de mutation et des gains immobiliers (appelés recettes conjoncturelles) : revus à la hausse en fonction des revenus touchés à ce jour en 2023 et dans les années précédentes pour un montant total de Fr. 30'000.-.

Pour rappel, et comme chaque année, l'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 210.400.10 et 210.400.20) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts et une corrélation a été réalisée entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen de notre commune afin de pondérer ce résultat.

La valeur du point d'impôt pour ce budget est estimée à Fr. 40'400.-, soit une valeur légèrement inférieure à celle de 2022, mais un peu supérieure à la moyenne de ces 5 dernières années.

Péréquation financière

La charge nette des acomptes augmente par rapport au budget de l'année précédente de CHF 63'000.-.

Pour 2024, les acomptes déterminés par la Direction générale des affaires institutionnelles et des Communes (DGAIC) se présentent comme suit :

Péréquation directe :

a) <u>Alimentation</u> (19.28 points)	Fr.	798'300.-
		<hr/>
		<hr/>

b) Restitution

• Couche solidarité	Fr.	-337'048.-
• Couche population	Fr.	-194'330.-
• Dépenses thématiques ¹	Fr.	7'758.-
• Total restitution	Fr.	<u>539'136.-</u>

Contribution nette 2024 selon estimation cantonale Fr. 259'164.-

¹ Contribution cantonales à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

La valeur du point d'impôt prise en compte pour le calcul de la péréquation directe (Fr. 40'722.-) correspond à la valeur du point d'impôt prise en compte pour le budget (Fr. 40'400.-); il semblerait donc que les acomptes 2024 soient adaptés.

Il est cependant difficile d'évaluer précisément le montant définitif à payer pour 2024, puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation :

- Le montant final de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant ainsi que l'écart de notre taux d'imposition en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

L'année 2024 devrait être la dernière année de ce système de calcul péréquatif tel que nous le connaissons depuis de nombreuses années. La nouvelle péréquation (NPIV), se basera sur la valeur de nos ressources en comparaison avec les autres communes du canton et fixera des bases relatives à certains besoins de la commune. Elle entrera normalement en vigueur au 1er janvier 2025. Des explications plus détaillées vous seront fournies en temps utile, mais elles sont déjà disponibles sur le site internet du canton en cas d'intérêt :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>.

Amortissements

Les amortissements ordinaires budgétés pour 2024 relatifs au patrimoine administratif correspondent aux amortissements obligatoires imposés aux communes. Ils sont cependant inférieurs de Fr. 5'000.- à ceux budgétés pour 2023 ; l'investissement relatif à l'agrandissement du collège étant totalement amorti à fin 2023.

Un amortissement complémentaire de Fr. 765'500.- a été porté au budget afin de pouvoir amortir tous les frais engagés et encore portés à l'actif du bilan pour la construction de la salle polyvalente. Le projet ayant été abandonné, il sera amorti en une fois et la charge y relative sera compensée par un prélèvement à la réserve pour investissement afin de ne pas charger le budget 2024.

3. Domaines et bâtiments

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Fr. 170'000.-	Fr. 219'000.-	Fr. 178'500.-
	/. Fr. 49'000.-	/. Fr. 8'500.-

Les principales variations liées aux frais des domaines et des bâtiments du patrimoine administratif et financier se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2023 :

- Diminution des coûts liés à l'entretien de la forêt (/. Fr 5'000.-)
- Diminution des coûts liés à l'entretien du Château (/. Fr. 22'500.-)
- Diminution des coûts liés à l'entretien de la salle Davel (/. Fr. 13'000.-)
- Réduction des coûts liés à l'entretien du collège (/. 2'500.-).
- Réduction des coûts liés à l'UAPE provisoire (/. 5'500.-)

En apparence contradiction avec ces chiffres, les coûts liés à l'entretien des bâtiments sont néanmoins en augmentation. Nous ne pouvons que constater l'état désuet de notre patrimoine, raison pour laquelle, en 2023 déjà, des préavis complémentaires au budget de fonctionnement vous ont été présentés afin de pouvoir rendre ces bâtiments fonctionnels (salle de gymnastique) ou les rénover/réparer (Collège de la Marionnaz).

Une réflexion est en cours en ce qui concerne une rénovation plus substantielle de ces bâtiments et, après décision, des crédits d'investissements vous seront présentés. Certaines mesures sont cependant urgentes et nécessaires et ont été intégrées au budget 2024.

Forêts (comptes 321)

Des frais complémentaires pour la réfection des dessertes forestières ont été reportées des budgets 2022 & 2023 à celui de 2024. En effet, après oppositions sur certaines dessertes qui ont retardé la réalisation de ces projets, il est apparu que des modifications devaient être apportées au projet. La conduite permettant de relier notre commune à la nouvelle STEP d'Echallens se trouve sous le tracé d'une des dessertes ; il est donc opportun de reporter le projet des dessertes et de coordonner les travaux avec l'ASET.

Pour rappel, il avait été décidé de réaliser ces dessertes sur une année afin d'optimiser le coût net final pour la commune, raison pour laquelle ces montants ont été reportés en intégralité.

Coûts de la réalisation de 4 dessertes forestières	Fr. 163'000.-
Subventions de la Direction Générale de l'Environnement (DGE)	Fr. 103'000.-
Coût net pour la commune	Fr. 60'000.-

Ces charges liées à la forêt font partie des dépenses thématiques au même titre que les frais inhérents aux routes et donneront lieu, dans le cadre de la péréquation, à une participation cantonale qui réduira encore notre coût net final.

Ferme communale (comptes 340 - patrimoine financier)

La quatrième année d'exploitation de la ferme communale s'est soldée à l'équilibre. Il faut cependant souligner que le bénéfice brut (sans amortissement et attribution à la réserve) est de Fr. 81'000.- représentant des liquidités supplémentaires en faveur de la commune.

Pour rappel, ce bien devrait être financé entièrement par l'emprunt. Cependant, sur les Fr. 3'235'000.- d'autorisation d'emprunt octroyée par votre Conseil, ce ne sont à ce jour que Fr. 2'000'000.- qui ont été empruntés. En tenant compte du montant effectivement investi et des amortissements réalisés, un montant de Fr. 770'500.- (valeur début 2024) pourrait encore être emprunté.

Château (comptes 351)

Après les rénovations réalisées en 2022 et 2023, le Château est, à notre avis, dans un état de présentation correct avec un équipement, électronique et un mobilier au goût du jour. Des montants complémentaires ont été ajoutés au budget 2024, notamment afin de réaliser des modifications obligatoires au niveau de la réception du contrôle des habitants qui garantiront à chaque citoyen un accueil personnalisé et confidentiel.

Salle Davel (comptes 352)

Le montant complémentaire de Fr. 40'000.- validé par votre conseil par le biais du préavis 07/2023 et permettant des travaux de sécurisation de la salle de gymnastique ne sera peut être pas épuisé en 2023, raison pour laquelle le montant a été reporté en intégralité (y compris le prélèvement à la réserve pour investissements) dans le budget 2024. Nous partons du principe que ces travaux seront exécutés dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 et que les enfants pourront réintégrer cette salle pour les leçons de gymnastique au plus tard au printemps.

Collège de la Marionnaz (comptes 353)

L'état suranné de notre collège est également un souci. Il est certes fonctionnel, ne pose pas de problèmes en matière de sécurité, mais nécessite de nombreuses améliorations. Le crédit complémentaire de Fr. 120'000.- accordé à la municipalité par le biais du préavis no 05/2023 et validé par votre Conseil n'est actuellement pas utilisé dans son intégralité. Les remplacements des luminaires (budgetés à hauteur de Fr. 40'000.-) ne seront pas réalisés dans le cadre de ce crédit, mais feront l'objet d'une réflexion plus globale qui sera reprise dans le contexte d'un nouveau préavis.

Les travaux qui n'auront pas encore pu être réalisés en 2023, devront l'être en 2024 et font l'objet d'un report pour un montant de Fr. 55'000.- (prélèvement à la réserve pour investissement comprise). En ce qui concerne l'aménagement de la salle des maîtres et de son local annexe, un montant complémentaire de Fr. 20'000.- a été porté dans le compte de l'entretien du bâtiment afin de rénover la cuisine et de changer partiellement le mobilier du local annexe afin d'en faire une salle de travail et de réunion (appuis, réseaux, accueil des parents). Cette dépense nécessaire sera, au même titre que la mise aux normes, prélevée sur la réserve pour investissement afin de ne pas grever les comptes (budget) 2024.

Dépendance du château (comptes 354)

Afin de poursuivre la réaffectation de l'utilisation du local laissé libre par l'UAPE et de pouvoir le proposer à la location, une petite somme complémentaire aux montants utiles à son bon fonctionnement a été portée au budget (Fr. 5'000.-).

Couvert Place de l'Orme (comptes 357)

Les bâches permettant de « fermer » le couvert étant dans un état délabré, un montant de Fr. 10'000.- a été porté au budget afin de les réparer et de les remettre en service.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) – bâtiment provisoire (comptes 359)

Pour rappel, les coûts liés à la réalisation de ce bâtiment provisoire (2022) sont répartis sur 3 ans et pris en charge dans leur intégralité par l'EFAJE.

4. Travaux

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Fr. 240'500.-	Fr. 270'000.-	Fr. 175'000.-
	./. Fr. 29'500.-	+ Fr. 65'500.-

Les principales variations liées aux frais des travaux se décomposent comme suit par rapport au budget 2023 :

- Diminution des coûts liés au service de l'urbanisme – frais SDNL (./. Fr. 5'000.-)
- Diminution des coûts liés à la gestion des routes (./. Fr. 19'500.-)
- Diminution des coûts liés à la gestion des parcs et promenades (./. Fr. 5'000.-)

Routes (comptes 430)

Les sondages de la qualité des fondations de la route d'Echallens ayant été réalisés en 2023, les coûts nets diminuent de Fr. 20'000.- par rapport au budget 2023. Quant à l'étude imposée par le canton avant tout aménagement concernant les nuisances sonores (en partie subventionnée), sa réalisation et ses coûts ont été reportés en 2024.

Parcs et promenades (comptes 441)

Bien qu'un montant de Fr. 10'000.- ait été porté en complément dans le budget 2024 pour la rénovation de la peinture de la place de jeux, les coûts nets diminuent de Fr. 5'000.-.

Ordures ménagères et déchets (comptes 450)

Suite au transfert de la décharge et de la déchetterie à Cugy-Pra-Faucon au début 2021 ainsi qu'au changement de prestataire pour le ramassage des ordures, les coûts d'exploitation ont baissé. La taxe forfaitaire déchets des personnes physique a donc pu être adaptée en 2023. En ce qui concerne le budget 2024, les coûts liés à ce dicastère sont stables.

Entretien des collecteurs EC/EU et stations d'épuration (comptes 460 et 461)

L'entretien du ruisseau nécessitera un entretien complémentaire en 2024 (entretien subventionné à hauteur de 60 % par le canton), mais ne nécessitera pas d'adaptation des taxes liées aux collecteurs car celles-ci sont suffisantes.

En ce qui concerne le dicastère de l'épuration, comme pour les budgets 2022 et 2023 et conformément au préavis no 08/2021 (modification de l'annexe au règlement communal sur l'épuration des eaux permettant de diminuer les taxes perçues pour l'épuration), un prélèvement à la réserve pour l'épuration sera réalisé.

5. Instruction publique et cultes

Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Fr. 820'500.-	Fr. 873'500.-	Fr. 757'000.-
	./. Fr. 53'000.-	+ Fr. 63'500.-

Les coûts liés à l'instruction publique sont stables dans le budget 2024 de l'ASICE. Cependant, le coût par élève augmente de CHF 328.-. Cette différence s'explique par la diminution du nombre global des élèves enclassés dans l'association ce qui, par conséquent, modifie la répartition des coûts. En ce qui concerne le nombre d'élèves pour notre commune, il diminue de 10 élèves en 2024 puisqu'il est estimé à 153 élèves, raison pour laquelle notre participation est en diminution (./. Fr. 39'000.-).

En ce qui concerne les frais liés à l'accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S par le biais de l'ASICE, ils diminuent de CHF 6'000.-. Si le nombre d'élèves pris en charge diminue (./ 13 élèves), le coût par élève est par contre en augmentation de CHF 107.-. Ceci s'explique également par la baisse générale du nombre d'élèves pris en charge par l'ASICE. Les coûts d'une telle structure sont peu flexibles et difficilement compressibles si la baisse du nombre d'élèves n'est pas plus significative.

6. Police

Budget 2024 Fr. 189'500.-	Budget 2023 Fr. 179'500.- + Fr. 10'000.-	Comptes 2022 Fr. 183'500.- + Fr. 6'000.-
------------------------------	------------------------------------------------	------------------------------------------------

Les variations liées à ce dicastère se décomposent comme suit par rapport au budget 2023 :

- Augmentation des coûts liés au service de la police (+ Fr. 4'000.-)
- Augmentation des coûts liés à la défense contre l'incendie (+ Fr. 6'000.-).

7. Sécurité sociale

Budget 2024 Fr. 1'094'000.-	Budget 2023 Fr. 1'008'000.- + Fr. 86'000.-	Comptes 2022 Fr. 840'000.- + Fr. 254'000.-
--------------------------------	--------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Les variations liées à ce dicastère se décomposent comme suit par rapport au budget 2023 :

- Augmentation des coûts liés au service social (+ Fr. 66'000.-)
- Augmentation des coûts liés à la prévoyance sociale (+ Fr. 20'000.-)

Service social (comptes 710)

L'évolution des frais liés à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), qui semblaient se stabiliser dans le budget 2023, est à nouveau à la hausse. Cette augmentation ne découle pas de l'augmentation du prix des heures consommées, mais bien de la prévision d'augmentation de fréquentation des différentes structures par les enfants de notre commune.

Il faut toutefois noter que depuis 3 ans, le nombre « d'heures consommées » par les enfants de la commune a été surévaluée et que, en finalité, les coûts effectivement imputés ont été moins importants que ceux budgétés.

Participation à la cohésion sociale (comptes 720)

Sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2024 :

- contribution 2024 (12.5 points d'impôts)	Fr.	508'960.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2022	Fr.	143'085.-
- total 2024 facturé selon les prévisions cantonales	Fr.	<u>652'045.-</u>

* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers.

Comme pour la péréquation directe, la valeur du point d'impôt prise en compte pour le calcul est déterminante (Fr. 40'722.-); notre contribution semble donc relativement conforme en comparaison de la valeur moyenne de notre point d'impôt déterminé pour le budget, mais est toutefois supérieure à la moyenne sur 5 ans. L'estimation du prélèvement en fonction des recettes conjoncturelles semble très légèrement surévaluée en fonction des montants portés au budget. Mais il est toujours difficile d'en préciser le montant final à ce jour puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation:

- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation.
- Le montant effectif à rétrocéder sur les recettes conjoncturelles perçues en 2024.

Ce ne sera qu'en 2025, lorsque les décomptes cantonaux seront établis, que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation.

8. Services industriels (service des eaux)

Suite à l'arrêt de l'utilisation de deux de nos sources pour cause de trop haute teneur en chlorothalonil (depuis 2020), les achats d'eau à la Ville de Lausanne ont fortement augmenté. L'équilibre de ce dicastère financé par des taxes et dépendant de charges imposées par des tiers est par conséquent très difficile à maintenir sans répercussion des coûts sur le consommateur.

Conclusions :

L'utilisation des fonds se présente donc ainsi :

<u>Charges imposées</u>		<u>Coûts selon budget 2023</u>	<u>Equivalent point d'impôt*</u>
ASICE	Fr.	797'000.-	env. 19.7 pts
Péréquation financière	Fr.	239'000.-	env. 5.9 pts
Cohésion sociale	Fr.	652'000.-	env. 16.1 pts
Police cantonale	Fr.	125'000.-	env. 3.1 pts
Service social	Fr.	442'000.-	env. 10.9 pts
Autres	Fr.	178'000.-	env. 4.4 pts
Sous-total	Fr.	2'433'000.-	env. 60.1 pts
<u>Charges du ménage communal</u>	Fr.	1'120'000.-	env. 27.7 pts
<u>Total des charges</u>		3'553'000.-	env. 87.8 pts
./. Recettes fiscales	Fr.	2'990'500.-	74.0 pts
./. Autres recettes (impôt foncier, taxes communales)	Fr.	330'000.-	env. 8.1 pts
<u>Excédent de charges</u>		232'500.-	env. 5.7 pts

* valeur du point d'impôt budgétée à Fr. 40'400.-

Les charges de fonctionnement du ménage communal représentent donc moins de 30 pts du total des charges. La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la commune est donc très réduite puisque dans ce taux, les frais liés à la gestion du personnel administratif représentent la moitié, soit 14 pts de frais incompressibles supplémentaires. Au final, le pouvoir décisionnel de la Municipalité porte sur moins de 15% de son budget.

A la mi-législature, la Municipalité fait le constat que l'entretien des bâtiments administratifs, négligé pendant de nombreuses années, doit être la priorité dans le cadre de la marge de manœuvre réduite dont elle dispose. Ces travaux nécessitent toutefois des ressources, notamment humaines, importantes ainsi que des connaissances techniques spécifiques. Leur planification et supervision, intensive en heures, représente également un défi, en particulier pour une équipe réduite actuellement à 4 Municipaux, sans personnel technique.

Ainsi, la Municipalité a pris la décision de s'adjoindre à l'avenir l'aide d'un bureau d'aide au maître de l'ouvrage pour parvenir à une meilleure :

- définition du cahier des charges des travaux à réaliser,
- compétence en matière de demandes et études de devis,
- coordination et supervision des travaux

Pour des projets dépassant le cadre budgétaire et relevant de l'investissement, l'appel à cette aide extérieure apparaît pour nous de toute façon comme une évidence.

Comme mentionné plus haut, des préavis pour demande de crédit d'investissement vous seront certainement présentés au courant de l'année prochaine pour des travaux ou investissements de plus grande envergure.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 08/2023 de la Municipalité
- vu le budget 2024
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget pour l'année 2024

tel qu'il vous est présenté, prévoyant un déficit de Fr. 232'500.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

La secrétaire

Sandra Hulaas

Valérie Zumbrunnen Villars

Adopté lors de la séance de la Municipalité du 31 octobre 2023.

CC du 11 décembre 2023

Réf.: S. Hulaas

Morrens, le 31 octobre 2023